Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2016/72

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE RÉALISATION IMMOBILIÈRE ET D'AMÉNAGEMENT (SRIA) POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU DÉPARTEMENT DES ÉTUDES DE FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE (DEFLE) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 8 juillet 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'université en date du 7 novembre 2014 autorisant la prise de participation de l'établissement dans le capital de la société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA),
Vu l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 17,

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ *DÉCIDE* d'approuver la convention de mandat à la SRIA pour la restructuration et l'extension du département des études de français langue étrangère (DEFLE) de l'Université Bordeaux Montaigne (cf. convention ci-jointe).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 8 juillet 2016.

Nombre de membres présents	**22**
Nombre de membres représentés	**14**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**36**
Nombre de votes pour	**36**
Nombre de votes contre	**0**

La Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 19/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 12/07/2016